



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 04 novembre 2016
Séance du 14 novembre 2016

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : JACQUEL-VOLKMAR Claire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés: 15

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, SCHOLLER Manuela, HOLLNER Jean Pierre, BURGER Éric, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, JOVANOVIĆ Christelle, JACQUEL-VOLKMAR Claire, MAHLER Rémy, MATHIS Toni, REBER Philippe, SPEICH Nicolas
Absent : DUTT Hervé donne pouvoir à HIPPI Alain

1/ 5.7 Intercommunalité

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la ZORN – Mise en conformité avec la loi NOTRE

DCM 38-2016

VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

VU les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008 et du 12 décembre 2011 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et définition de l'intérêt communautaire,

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 (NOTRe) prévoyant le transfert d'un certain nombre de compétences obligatoires et optionnelles aux Communautés de Communes,

VU la délibération du 29 septembre 2016 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn approuvant la modification et la mise en conformité des statuts,

VU l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, annexés à la présente délibération et portant mise en conformité avec la loi NOTRe.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de prononcer cette modification par arrêté.

Adopté à l'unanimité

2/ 3.3. Locations

Location de parcelles communales 2016

DCM 39-2016

- **VU** le montant du loyer de l'année 2015 des parcelles communales mises en location,
- **VU** la variation de l'indice départemental des fermages pour le Département du Bas-Rhin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'appliquer une baisse de 0.42 % au loyer annuel de location des parcelles communales.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

3/ 3.3. Locations

Loyers logements communaux 2017

DCM 40-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de fixer les loyers des logements communaux pour l'année 2017 comme suit :
 - 450 Euros (quatre cent cinquante) avec une avance de charge de 60€ (soixante euros) par mois à compter du 01.01.2017 pour le logement de la salle plurifonctionnelle loué à Madame CLERGET.
 - 330 Euros (trois cent trente) par mois pour le logement de l'école maternelle loué à Madame GAHR.
 - 440 Euros (quatre cent quarante) par mois pour le logement de la gare loué à Monsieur BALTZER.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

4/ 7.5. Subventions Subventions aux associations 2016

DCM 41-2016

Le Conseil Municipal,

Considérant les engagements des associations au niveau de la formation, de l'encadrement des jeunes, des animations locales dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs :

- **DECIDE** de fixer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2016 :

Associations locales

- 400€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 150€ à l'Association des Arboriculteurs
- 250€ à l'Association Black Angels
- 175€ au Club du 3^{ème} âge
- 175€ au Club Epargne
- 200€ à la Coopérative Scolaire
- 650€ au Football Club
- 250€ au Club de Gymnastique entretien
- 250€ à l'Association les Frissons de la Danse
- 150€ à la Paroisse Protestante
- 400€ à la Société de Musique ALSATIA

Autres associations

- 250€ à l'Association CARITAS

Adopté à l'unanimité

5/ 1.1. Marchés Publics Attribution du marché de travaux accessibilité PMR dans diverses rues de la Commune

DCM 42-2016

VU la délibération DCM 17-2016 du 11 juillet 2016 approuvant les travaux de mise aux normes PMR dans diverses rues communales,

VU la consultation des entreprises faite par le Maître d'œuvre M2I en date du 19 octobre 2016,

VU la réception des offres avant la date limite fixée au mardi 08 novembre 2016 à 12h00 des entreprises :

- PONTIGGIA

- ADAM
- WICKER

VU le tableau de notation des offres, le tableau de vérification arithmétique, le procès-verbal établi par la Commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 08 novembre 2016 émettant un avis favorable à la candidature de l'entreprise WICKER étant la mieux disante ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier à l'entreprise WICKER de Schaffhouse sur Zorn les travaux de mise aux normes PMR dans diverses rues de la Commune d'Alteckendorf, pour un montant de 61 819 € HT
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise

Adopté à l'unanimité
